



## COUP DE POUCE A LA LECTURE

Année scolaire : ..... / .....

Fiche de renseignements dûment complétée à adresser par mail à votre délégué local

Coordonnées de l'agent ouvrant les droits		Nom du comité local <i>Cachet, date et signature</i>
Nom : .....	Prénom : .....	
Adhérent <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Dernière année d'adhésion : .....		
N° tél. portable ou domicile : .....		
N° tél. pro : .....		
Mail : .....		
Adresse : .....		
Code postal : ..... Ville : .....		
Douanier : en activité <input type="checkbox"/> en retraite <input type="checkbox"/>		Nbre d'enfants à charge : .....

*Abonnement collectif via l'école = 8 € d'aide / Abonnement individuel = 22 € d'aide*

**(de 5 ans révolus à moins de 12 ans au moment du dépôt de la demande auprès de l'ODOD)**

Pour votre information, s'agissant d'un apprentissage, cette aide n'est réservée qu'aux enfants de douaniers.

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Né (e) le	Classe	Nom de l'abonnement (ex : Kilimax)

enfant de douanier

bel-enfant de douanier

Nom du responsable légal pour le bel-enfant : .....

**Pièces à joindre à cette demande et à envoyer par mail à votre délégué local :**

- Photocopie du livret de famille,
- Factures acquittées de l'abonnement (pour les abonnements directement souscrits auprès de l'école de votre enfant, une facture individuelle doit être demandée à l'adresse mail suivante : [max@ecoledesloisirs.com](mailto:max@ecoledesloisirs.com) ).
- RIB : du représentant légal

**Pièce supplémentaire à joindre pour le bel-enfant :**

- Photocopie du livret de famille du parent du bel-enfant
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, assurance habitation principale, facture d'eau, EDF ou Box Internet, à l'exclusion des factures de téléphonie mobile)
- Documents délivrés par le juge aux affaires familiales précisant le mode de garde et la résidence du bel-enfant

*Réservé au siège de l'ODOD*

N° de famille : 1000.....

Abonnement collectif via l'école 8€

Abonnement individuel 22€

Date de réception au siège de  
l'ODOD